**Un enjeu d’humanité**

L’Eglise a toujours été présente aux débats qui touchent, d’une façon ou d’une autre, à la dignité de la personne humaine. Cette présence est constitutive de sa mission au service de l’homme en tant que « *route fondamentale de l’Église.[1]* » Selon la belle expression du [Concile](https://eglise.catholique.fr/glossaire/concile) [Vatican II](https://eglise.catholique.fr/glossaire/vatican-ii), « *il n’est rien de vraiment humain qui ne trouve écho*[2] » dans le cœur des chrétiens. Bien des questions ont ainsi résonné dans le cœur de l’Église au fil des siècles, telle la « question sociale » du XIXème siècle qui a conduit Léon XIII à publier l’[encyclique](https://eglise.catholique.fr/glossaire/encyclique) *Rerum novarum* (1891), véritable acte fondateur de la Doctrine sociale de l’Église.

Depuis quelques décennies, une nouvelle « question sociale » a émergé en lien avec le développement des biotechnologies dans la mesure où elles risquent de forger une certaine conception de l’homme et de la société. Tout en encourageant les progrès des sciences biomédicales qui ouvrent de nouvelles perspectives thérapeutiques [3], l’Église nous invite à un discernement. Il s’agit d’interroger le sens même de ces progrès d’autant qu’ils élargissent sans cesse le champ des possibles ; la question peut ainsi se poser en ces termes : tout ce qui techniquement possible est-il recevable du point de vue éthique ? En d’autres termes, quelles sont les limites à fixer aux progrès de la biotechnologie ? Notre responsabilité se trouve ainsi engagée si nous voulons que ces progrès demeurent au service de la personne humaine dans le respect de sa dignité inaliénable, et tout particulièrement des plus vulnérables : l’enfant à naître, les parents touchés par l’infertilité, la personne malade ou porteuse d’un handicap… C’est donc à un enjeu d’humanité que nous sommes confrontés.

Sans chercher à formuler des solutions « toutes faites » à des questions aussi complexes touchant à la souffrance, l’Église propose des repères en vue d’un discernement personnel, en conscience. Tel est le sens des documents présentés dans cette rubrique du site. Ils expriment le point de vue de l’Église et sa contribution au débat sur les différentes questions de bioéthique : la recherche sur l’embryon, l’avortement, la procréation médicalement assistée, la gestation pour autrui, le don d’organes, le diagnostic prénatal, etc.

Notons que si cette contribution est éclairée par la foi, elle est également fondée en raison, elle est à ce titre accessible à toute personne, croyante ou non. Elle peut ainsi alimenter le dialogue auquel les catholiques ont, eux aussi, à prendre part, dans le respect de leurs interlocuteurs. Loin de constituer une simple confrontation d’opinions subjectives, le dialogue est « *service du logos, c’est-à-dire de la vérité que les partenaires admettent ne pas confisquer mais veulent sincèrement chercher ensemble*. [4] ». Nous avons ainsi à nous engager ensemble dans cette recherche d’une vérité qui nous dépasse et nous précède : la vérité sur l’être humain, seule mesure du progrès de la biotechnologie. Puissent les documents ci-dessous rassemblés aider chacun à mieux participer à ce dialogue « *qui unit l’amour à la vérité et la vérité à l’amour*. [5] »

[1]    Jean-Paul II, Lettre [encyclique](https://eglise.catholique.fr/glossaire/encyclique) *Redemptoris* *hominis*, n. 14

[2]    [Concile](https://eglise.catholique.fr/glossaire/concile) [Vatican II](https://eglise.catholique.fr/glossaire/vatican-ii), Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 1

[3]    Voir, à titre d’exemple, le discours de Benoît XVI du 31 janvier 2008.

[4]    Mgr Pierre d’Ornellas *et allii, Questions pour un discernement*, Lethieulleux-DDB, 2009, p. 10

[5]*Ibid*, p. 11